

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## Plast DP10 primer

### FS2059

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 03-janv.-2018

Date de révision :  
05-oct.-2021

Numéro de révision: 1.0

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** Plast DP10 primer  
**UFI:** 32V0-J0Y2-500T-6WE3  
**Contient** Méthacrylate de méthyle; 2-hydroxyethyl methacrylate; Tetramethylene dimethacrylate; N-hydroxyethyl-N-methyl-p-toluidine

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Primaires  
**Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
c/o DeLaval International AB	France: DeLaval
PO BOX 39	Omega Parc Bat. 5
147 21 Tumba	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Sweden	78997 Elancourt
Tel + 46 08-530 66 000	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3. (H335)
Dangers physiques	Liquides inflammables Catégorie 2. (H225)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Hazard Pictogram(s)



#### Mention d'avertissement

DANGER

#### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.  
 - Ne pas fumer  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser Poudre, Jet d'eau, Dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction  
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

#### Contient

Méthacrylate de méthyle; 2-hydroxyethyl methacrylate; Tetramethylene dimethacrylate; N-hydroxyethyl-N-methyl-p-toluidine

### 2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Méthacrylate de méthyle	201-297-1	80-62-6	50 - 100	Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119452498-28

				Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 2 (H225)	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	212-782-2	868-77-9	10 - 25	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	01-2119490169-29
Tetraméthylène diméthacrylate	218-218-1	2082-81-7	2,5 - 5	Skin Sens. 1 (H317)	01-2119967415-30
N-Hydroxyéthyl-N-méthyl-p-toluidine	220-638-5	2842-44-6	<= 0,5	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Irrit. 2 (H319) SkinSens. 1 (H317)	01-2120827830-56

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

<b>Conseils généraux</b>	Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Laver abondamment à l'eau. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau.
<b>Ingestion</b>	Boire beaucoup d'eau. Amener la personne à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Effets aigus</b>	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
<b>Effets retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Dioxyde de carbone (CO2), Sable, Poudre d'extinction
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Eau. Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection et précautions pour les pompiers</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire.
---	---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
<b>Autres informations</b>	Voir Section 12 pour plus d'informations

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne PAS utiliser un jet d'eau. Ne pas rincer à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas inhaler l'aérosol. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Conserver bien fermé, au frais et au sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Scénario d'exposition

Sans objet

#### Autres recommandations

Sans objet

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Méthacrylate de méthyle 80-62-6			TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 410 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 210 mg/m <sup>3</sup> Peak: 100 ppm Peak: 420 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	TWA: 50 ppm	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	STEL: 410 mg/m <sup>3</sup> TWA: 205 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 42 mg/m <sup>3</sup> STEL: 50 ppm STEL: 210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 102 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	STEL: 100 ppm STEL: 420 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 210 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 100 ppm STEL: 420 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 210 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9				TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>	

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

DNEL Dermal 13.67 mg/kg/d

DNEL Inhalation 210 mg/m<sup>3</sup>

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale.

##### Protection de la peau

Porter des gants/des vêtements de protection.

##### Protection des mains

Gants de protection, caoutchouc butyle, penetration time > 60 minutes Part3: Level 3, (EN 374)

##### Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type filter A.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Blanc, blanc cassé
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	101 °C
<b>Point d'éclair</b>	10 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	12.5 Vol %
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	2.1 Vol %
<b>Pression de vapeur</b>	38.7 hPa (20°C)
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Non miscible à l'eau
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité</b>	100 mPas (20°C) (Dynamic)
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas un explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

<b>Densité</b>	1g/cm <sup>3</sup>
<b>Informations supplémentaires</b>	Ignition temperature: 430°C Organic solvents: 0.0%

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Bases, Amines, Acides forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

<b>Inhalation</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion</b>	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Méthacrylate de méthyle	8420 - 10000 mg/kg ( Rat ) = 7872 mg/kg ( Rat )	5000 - 7500 mg/kg ( Rabbit ) ) > 5 g/kg ( Rabbit )	= 7093 ppm ( Rat ) 4 h
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	= 5050 mg/kg ( Rat )	> 3 g/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.
<b>Corrosivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Sensibilisation</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Effets mutagènes</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>Effets sur le développement</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>STOT - exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Effets d'écotoxicité

Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.  
Éviter le rejet dans l'environnement.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Méthacrylate de méthyle	170: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	243 - 275: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 79: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 79: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 170 - 206: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 326.4 - 426.9: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 125.5 - 190.7: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 153.9 - 341.8: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		69: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle		227: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 213 - 242: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50		

		flow-through	
--	--	--------------	--

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Méthacrylate de méthyle	0.7
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.47

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun(e) connu(e).

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**No de déchet suivant le CED** 07 02 08\* Other still bottoms and reaction residues  
15 01 10\* Packaging containing residues of or contaminated by hazardous substances

**Autres informations** Agent nettoyant  
acétone  
Ethyl Acetate solution

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	1866
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Resin solution
<b>14.3 Classe de danger</b>	3
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Warning: Flammable liquid Danger code (Kemler): 33 EMS n°: F-E, S-E
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible
<b>14.8 Informations supplémentaires</b>	IMDG Limited quantities (LQ): 5L Excepted quantities (EQ): Code E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

**ADR/RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	1866
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Resin solution
<b>14.3 Classe de danger</b>	3
<b>Étiquettes ADR/RID</b>	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Warning: Flammable liquids Danger code (Kemler): 33 EMS Number: F-E,S-E

<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Stowage Category B Aucune information disponible
<b>14.8 Informations supplémentaires</b>	Limited quantities (LQ): 5L Excepted quantities (EQ): Code: E2 - Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml - Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml Transport category: 2 Tunnel restriction code: D/E
<b><u>IATA/ICAO</u></b>	
<b>14.1 N° ONU</b>	1866
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Resin solution
<b>14.3 Classe de danger</b>	3 Label 3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible
<b>14.8 Informations supplémentaires</b>	-

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Classification allemande WGK** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

#### **EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 830/2015 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Inventaires internationaux

**EINECS/ELINCS** All components are listed or exempted

#### **Autres**

Directive 2012/18/EU

Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients are listed

Seveso category P5c FLAMMABLE LIQUIDS

Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 5,000 t

Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 50,000 t

REGULATION (EC) No 1907/2006 ANNEX XVII Conditions of restriction: 3

Technical instructions (air):

Class - Share in %

I : < or = 2,5

NK : - 50-100

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Key or legend to abbreviations and acronyms**

Flam. Liq. 2: Flammable liquids – Category 2  
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation – Category 2  
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2  
Skin Sens. 1: Skin sensitisation – Category 1  
Skin Sens. 1B: Skin sensitisation – Category 1B  
STOT SE 3: Specific target organ toxicity (single exposure) – Category 3  
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard – Category 2

**Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Date de préparation** 03-janv.-2018

**Date de révision :** 05-oct.-2021

**Numéro de révision:** 1.0

**Remarque sur la révision:**

**Motif de la révision** Update Section: 3  
1.1 (+UFI)

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité